



CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RINXENT

SÉANCE DU 17 Février 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 17 Février 2020 à 19h à la salle de la cantine d'Hydrequent, sous la présidence de Monsieur Nicolas LŒUILLET, Maire de la Commune.

Il est procédé à l'appel comme suit :

| Tableau de Présence du Conseil Municipal du 17 Février 2020 | | | | | |
|--|-----|-------------------------------|-----|------------------------|-----------|
| LŒUILLET Nicolas | X | LEMAIRE Serge | X | FASQUEL Francis | X |
| SAUVAGE Sophie | X | VAN AUDENHOVE Caroline | Abs | BURET Pascale | X |
| PENEL Emmanuel | X | LANNOY Huguette | X | ROUGEAUX Michel | X |
| VIDOR Anne-Sophie | Exc | LEVISSE Patrick | X | MARLARD Corinne | X |
| WIMET Philippe | X | THOUVENIN Juliette | X | RINGOT David | X |
| OMNES Alicia | Abs | CODRON Yohann | X | | |
| BARBAZON Nadège | X | DEHOUCK Claire | X | | |
| LENGAGNE Bernard | X | VIANDIER Ludovic | Exc | | |
| CHEVALIER Ludivine | X | MARTEL Stéphanie | X | TOTAL Présents | 19 |

Pouvoirs : M VIANDIER donne pouvoir à M WIMET. Mme VIDOR donne pouvoir à Mme BARBAZON

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer : 19 Présents et 2 pouvoirs. (21 votes)

La séance ouverte, Mme Sauvage est élue secrétaire de séance.

Procès-Verbal :

- Le procès-verbal de la séance du 26 Novembre 2019 est soumis à l'assemblée pour approbation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Une minute de silence en hommage à M Pierre Levis est respectée.

M le Maire donne quelques informations :

Subvention Opération de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale: Obtention de la subvention le 03/02/2020 pour l'aménagement de la rue Jules Guesde.

Montant prévisionnel de l'opération : 102.307,30 € HT soit 122.768,76 € TTC.

Montant des dépenses prévisionnelles éligibles retenues : 97.000,00 € HT

Montant de la subvention (40%) : 38.800,00 €

Travaux extension mairie : Réception fixée ce vendredi 21/02/2020 à 14h30

Travaux de sécurisation des abords de l'école maternelle : Suite à l'appel d'offre, la commission a attribué le marché à la société EIFFAGE pour un montant Total de 311.137,13 € HT

Subventions Obtenues : DETR : 54.488,34€

Subventions Attendues : Leader : 31.846,58 € et FDE : 3.000 €

Travaux fin février - début mars

Ressources Humaines :

- Obtention du Concours de rédacteur pour Chloé Delefortrie.
- Stagiairisation des 2 Chefs d'équipe.

Projet cœur : Livraison prévue le 30 juin 2020

Aucun arrêté n'a été pris par délégation depuis le dernier Conseil.

Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

Question n° 1 : Mise en vente de la Maison du 106 rue Jean Jaurès

Question n° 2 : Vacances de Neige : Rémunération des encadrants

Question n° 3 : Indemnités de Conseil 2019 de Mme la Trésorière

1. Mise en vente de la Maison du 106 rue Jean Jaurès

Le bien sis au 106 rue Jean Jaurès, parcelle cadastrale AP 22 est un bien immeuble bâti de 175 m² qui est entré dans le patrimoine de la commune à l'issue d'un échange avec CVH il y a déjà un certain temps.



Cette maison n'est plus habitée et, si le bâti et la toiture semblent en bon état, l'intérieur est à refaire en totalité.

L'ensemble du bien a été estimé par France Domaine à 30.000 € avec une marge de négociation de 10% le 21/01/2020.

Considérant que la commune n'a pas l'usage de cette maison et ne souhaite pas réaliser les travaux de remise en état ;

Considérant qu'un particulier s'est manifesté pour se porter acquéreur de ce bien ;

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre ce bien sur la base d'un prix plancher de 30 000 €

Ayant entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit,

| | | | | | |
|-----------|----|-------------|---|------------|---|
| Voix POUR | 16 | Voix CONTRE | 5 | Abstention | 0 |
|-----------|----|-------------|---|------------|---|

- Autorise Monsieur le Maire à vendre ce bien
- Valide le prix plancher de 30.000 €

- Autorise le Maire à réaliser toutes les opérations afférentes à une future vente dans ces conditions.

2. Vacances de Neige : Rémunération des encadrants

Les vacances de neige organisées par la Commune de Rinxent se déroulent annuellement durant les vacances scolaires de février sur une période de 8 jours : 7 jours pleins sur site (dimanche au samedi) et voyage de nuit à l'aller et au retour

Afin d'encadrer les enfants durant ce séjour, il convient de recruter chaque année les animateurs sur les emplois non permanents créés à cet effet en 2019 par délibération 2019-01 et de fixer leur rémunération.

Concernant celle-ci, dans le respect de la réglementation qui fixe la rémunération journalière minimale à 2,2 fois le SMIC horaire, il est proposé de la fixer forfaitairement à 300 € pour l'ensemble des encadrants recrutés avec une rémunération supplémentaire de 50 € pour l'assistant sanitaire.

Après en avoir délibéré comme suit,

| | | | | | |
|-----------|----|-------------|---|------------|---|
| Voix POUR | 19 | Voix CONTRE | 0 | Abstention | 0 |
|-----------|----|-------------|---|------------|---|

Le Conseil Municipal hormis Mmes Barbazon et Sauvage dont les enfants font partie des animateurs:

- Approuve le recrutement des animateurs
- Approuve la rémunération forfaitaire proposée de 300 € par encadrant recruté et la rémunération supplémentaire de 50 € pour l'assistant sanitaire

3. Indemnités de Conseil 2019 de Mme la Trésorière

L'indemnité de Conseil au Trésorier, prévue par les textes, est soumise comme chaque année au Conseil Municipal pour définition du taux à appliquer.

L'indemnité de Conseil pour 2019 est calculée comme suit est fait apparaitre un montant de 667,73 €

| | | |
|--------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Montant des dépenses exercice: | 2016 | 3 324 159,00 |
| Montant des dépenses exercice: | 2017 | 3 525 213,00 |
| Montant des dépenses exercice: | 2018 | 3 349 480,00 |
| | Total | 10 198 832,00 € |
| | Moyenne annuelle | 3 399 610,00 € |

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

| | | |
|--|--------------|-----------------|
| 3 pour 1000 sur les 7 622,46 premiers euros | 22,87 | |
| 2 pour 1000 sur les 22 867,36 euros suivants | 45,73 | |
| 1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants | 45,73 | |
| 1 pour 1000 sur les 60 879,61 euros suivants | 60,98 | |
| 0,75 pour 1000 sur les 108 714,31 euros suivants | 60,04 | |
| 0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants | 78,22 | |
| 0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants | 57,17 | |
| 0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 798,07 euros | 278,98 | |
| | Total | 667,73 € |

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder l'indemnité de conseil au taux 75% pour l'année 2019

Après en avoir délibéré comme suit,

| | | | | | |
|-----------|----|-------------|---|------------|---|
| Voix POUR | 16 | Voix CONTRE | 1 | Abstention | 4 |
|-----------|----|-------------|---|------------|---|

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de l'indemnité de Conseil au taux de 75%.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h10

Nicolas Lœuillet



